

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1173 :

Aménagement du centre bourg de la Ravine des Cabris - passation d'un avenant n°1 au marché de travaux, lot n°1 « VRD » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Accusé de réception en préfecture
07/23/2023 16:20:23 20230516-25-1173-DE
* Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°25/1173 : Aménagement du centre bourg de la Ravine des Cabris - passation d'un avenant n°1 au marché de travaux, lot n°1 « VRD » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération intitulée « Aménagement du centre bourg de la Ravine des Cabris », le lot n°1 – VRD a fait l'objet d'une attribution à l'entreprise GTOI lors des réunions de travail du 17 décembre 2021 et du 09 février 2022, approuvée lors du Conseil municipal du 03 mars 2022 (affaire n°15/700).

Des modifications au programme initial des travaux ont été apportées par la Commune de Saint-Pierre en raison de l'adaptation du projet aux aléas intervenus.

Il s'agit notamment de :

- La réalisation de revêtements béton coloré et matricé pour un montant total de 173 154,40 € HT,
- Désamiantage de descente EP de la Mairie pour un montant de 25 00,00 € HT,
- La mise en place de table et pare à sol pour un montant de 11 000,00 € HT,
- La fourniture et la mise en œuvre d'un acrotère auvent de la Mairie pour un montant de 4 500,00 € HT.

Le montant total de ces nouvelles prestations s'élève à 213 654,40 € HT.

Aussi, il importe de faire un avenant n°1 afin de prendre en compte des prix nouveaux.

Le montant estimatif initial du marché est de 2 151 442,00 € HT. Les travaux étant réglés sur attachement, la prise en compte de ces nouveaux prix ne modifiera pas à la hausse ce montant.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires : 822 2312 2182200240.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la passation de cet avenant n°1 au marché de travaux, lot n°1 « VRD »,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou tout autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER cet avenant n°1 avec l'entreprise GTOI sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230516-25-1173-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023